

# Montgaillard-Lauragais L'ESSENTIEL

OCTOBRE 2021

L'information municipale en bref



#### SOMMAIRE

> Le mot du maire	2	> Retour du vide-grenier	5
› Déjà un foyer sur trois a installé		A vos cisailles	5
Panneau Pocket	2	> Déclarez vos travaux	5
> Les nouvelles de l'école	3	> Hommage à nos anciens	6
> Une sirène à Montgaillard	4	> Infos pratiques	6

#### LE MOT DU MAIRE

## Chères Montgaillardaises et chers Montgaillardais,

A près une rentrée scolaire sous le signe du port du masque, l'étau se desserre... Restons tout de même vigilants afin que l'amélioration de la situation se poursuive pour le bien de tous.

Peu à peu, la vie « normale » reprend sa place ; sous certaines conditions, le comité des fêtes a pu organiser le vide-grenier, les associations reprennent leurs activités, nous pouvons nous retrouver dans le village... Sachez que vos représentants au conseil municipal sont eux aussi heureux de pouvoir siéger à nouveau en

mairie, de pouvoir se remobiliser et siéger à nouveau physiquement au sein de groupes de travail.

Nous poursuivrons cette année en suivant quelques axes que vous avez pu plébisciter, tels que la sécurité routière, l'entretien et la rénovation de notre patrimoine ou encore l'embellissement et l'aménagement du centre du village.

L'urbanisme reste un axe fort de notre actualité municipale avec l'élaboration de notre PLU communal à laquelle vous serez associés à travers des informations, une réunion publique. Dès à présent, un cahier de « doléance » est disponible en mairie pour toute remarque.

Je vous souhaite, chères Montgaillardaises et chers Montgaillardais un bel automne au nom de l'ensemble de vos élus.

**Bruno Mouyon** Maire de Montgaillard-Lauragais

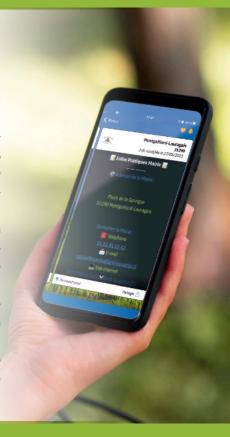
## Déjà un foyer sur trois reçoit les informations de la mairie directement sur son portable! Et vous ?

epuis le lancement de l'application mobile Panneau Pocket en juin, on estime à environ un tiers le taux de foyers montgaillardais qui reçoit désormais les informations envoyées par la mairie en instantané. L'utilisation de l'application est totalement anonyme et gratuite. On connait seulement le nombre total de portables qui ont téléchargé l'application et choisi Montgaillard-Lauragais en favori.

Les informations transmises par la mairie sont soit des alertes : les alertes météo, la panne des numéros d'urgence de début juin...; ou des informations plus générales : cérémonie du 14 Juillet, manifestations organisées par le comité des fêtes, informations sur le déploiement de la fibre...

Les panneaux transmis par l'application Panneau Pocket sont également visibles sur le site internet de la mairie. Mais l'avantage de l'application portable est d'être alerté lors de la diffusion d'une nouvelle information.

Pour utiliser Panneau Pocket, vous devez télécharger l'application sur votre portable, votre tablette ou votre PC et choisir Montgaillard-Lauragais dans vos favoris. En cas de difficultés pour l'installation, contactez la mairie afin de bénéficier d'une aide à l'installation.



Mairie de Montgaillard-Lauragais Place de la Garrigue – 31290 Montgaillard-Lauragais 05 61 81 61 42 mairie@montgaillard-lauragais.fr www.montgaillard-lauragais.fr Directeur de la publication: Bruno Mouyon · Rédaction: les membres de la commission communication · Photos: D. R. · Graphisme et mise en page : www.benjaminbenetti.fr · Impression: Reliefdoc · Tirage: 500 exemplaires · Imprimé sur papier recyclé, non blanchi.

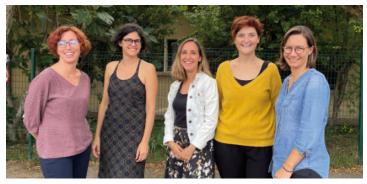
## C'est la rentrée:

## une fermeture de classe, mais une équipe toujours aussi investie et motivée!

e 2 septembre a sonné l'heure de la rentrée. Après une fin d'année mouvementée par le combat mené par la mairie et les délégués de parents d'élèves contre la fermeture d'une classe, M. Sieye, directeur académique des services de l'Éducation nationale, a entériné cette fermeture de classe pour la rentrée 2021-2022.

Cette année, ce sont donc 71 élèves répartis sur trois classes qui ont fait leur rentrée : une classe de maternelle (de la petite à la grande section), une classe de CP-CE1 et une classe de CE2-CM1-CM2.

Nous souhaitons la bienvenue au personnel enseignant nouvellement arrivé : M<sup>me</sup> Leslie Thiebaut qui assure la décharge de la direction.



En vue de la nouvelle rentrée, l'équipe enseignante et la mairie ont travaillé dès le mois de juillet sur la réorganisation des locaux. L'ancienne salle de classe des cM1-cM2 a été transformée en une salle des maîtres-bureau-atelier. L'ancienne salle des maîtres est désormais totalement dédiée à l'ALAE. La Covid-19 et le protocole sanitaire de l'Éducation nationale sont toujours de rigueur dans l'enceinte de l'école, mais n'empêchent pas les projets.

En juin 2019, le personnel enseignant avait sollicité la mairie pour disposer d'un équipement numérique au sein des classes. Lauréate de l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité 2020 », la mairie a pu mettre à disposition, en concertation avec le personnel enseignant, une classe numérique mobile. L'investissement a été pris en charge conjointement par la mairie et l'Éducation nationale. Il s'agit d'un chariot mobile de 15 portables qui permet d'introduire l'usage du numérique dans les enseignements. De multiples fonctionnalités sont possibles grâce à un logiciel de gestion de la classe numérique : les enseignants gardent le contrôle et la supervision des portables « élèves », peuvent

partager facilement du contenu avec les élèves, les maintenir au travail et éviter les distractions ou encore questionner l'ensemble de la classe via la réalisation de sondages en instantané. Formés en début d'année à l'utilisation de l'outil, quelques séances ont d'ores et déjà été réalisées!

#### Une année pleine de projets

Les trois classes souhaitent assister à des concerts du Capitole. Une candidature a été déposée et l'on espère que tous que les élèves pourront assister à ces concerts.

« P'tit loup », mascotte du livre du même nom, va accompagner les maternelles tout au long de l'année, et pourra même passer le weekend chez les élèves! Les maternelles pourront également suivre l'éclosion de poussin.

De la préhistoire à notre époque, en passant par l'Antiquité ou encore l'époque des rois, les CP-CE1 ont un projet de voyage dans le temps. Ils vont également faire un élevage de chenilles (bombyx) qui sont des vers à soie.

Le thème de la classe CE2-CM1-CM2 cette année est Harry Potter. Qui de Gryffondor, Poufsouffle, Serpentard ou Serdaigle remportera la coupe ? Un travail sur la transat Jacques Vabre sera également au programme cette année, ainsi qu'un projet pétanque avec la participation de George Meric (ÉTAPS: éducateur territorial des activités physiques et sportives) qui continue ses interventions auprès des élèves d'élémentaire avec le financement de la mairie.

Une correspondance sera mise en place avec les élèves de la classe de M<sup>me</sup> Tajan Lyko, enseignante à Montgaillard Lauragais durant quatre années, qui a quitté l'école vers une nouvelle affection et que l'équipe enseignante et les élèves n'oublient pas.

#### Nouvelle procédure pour l'ALAE

Concernant l'ALAE, un nouveau portail famille a été mis en place par la mairie pour que les familles puissent inscrire leurs enfants en ligne pour les prestations du périscolaire et qui permet de simplifier l'organisation, le suivi des présences et la facturation du périscolaire. Les parents pourront vérifier les jours de présence facturés et dans le futur, payer en ligne.

L'équipe municipale souhaite une excellente année scolaire aux élèves et à l'ensemble des personnels enseignants et périscolaires.



Depuis le début de l'année une sirène a été installée sur le toit de l'église. Le 27 juillet dernier, certains d'entre vous ont pu entendre les premiers tests qui ont été effectués par la société EIFFAGE responsable de l'installation et un membre de la préfecture de la Haute-Garonne pour vérifier le bon fonctionnement de celle-ci.

et article nous permet de vous donner quelques informations sur l'utilisation de cette sirène et ce qu'il faut faire en cas d'alerte.

#### Qui active la sirène

Dans un premier temps, il faut savoir qu'il y a plusieurs acteurs susceptibles d'activer à distance cette sirène selon le type d'incident à signaler : le préfet ou le maire.

#### Un test chaque premier mercredi du mois

Dorénavant chaque premier mercredi du mois, à 12h15, un test de sirène sera effectué. Le signal dure exactement 1 minute et 41 secondes.

#### Les 3 types de sonneries que vous pourrez entendre

- 1 série de 5 coups de sirène consécutifs = test de la sirène chaque premier mercredi du mois.
- 3 séries de 5 coups de sirène espacées entre chaque série = **ALERTE** déclenchée par la préfecture ou la mairie
- 1 coup de sirène de 33 secondes = fin de l'alerte

#### Consignes officielles à observer en cas d'alerte

Il existe un certain nombre de consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident. Dès le retentissement du signal national d'alerte, il convient : de se confiner dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en calfeutrant soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation, et réduit le chauffage. En effet, le confinement est le premier réflexe à avoir, car le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas parfaite (par exemple fenêtres brisées), cette mesure permet de limiter les effets d'une catastrophe. En cas d'explosion ou de nuage toxique, et en attendant les consignes données par les autorités, le confinement doit se faire de préférence dans des locaux situés en sous-sol ou le plus possible au centre des bâtiments. Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle, fermer le gaz. Laisser les enfants à l'école, les professeurs veilleront sur eux. Écouter la radio ou la télévision (les chaînes d'informations en continu) où seront données les premières informations sur la nature du risque et les premières consignes à appliquer. C'est le préfet du département où se produit l'accident qui compose le message radiophonique d'alerte transmis en radio. Le ministre de l'Intérieur (ou son représentant) a la possibilité d'intervenir directement sur les ondes à partir d'un studio situé à la direction de la sécurité civile à Paris. Vous informer à l'aide des réseaux sociaux de votre préfecture et du gouvernement. Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, ni par le réseau fixe ni par le réseau mobile afin de ne pas encombrer le réseau qui doit rester libre pour les secours. Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation décidé par le responsable des secours. Cet ordre est diffusé par radio et télévision.

#### En cas d'ordre d'évacuation

L'annonce de l'évacuation sera faite par radio. Il faut se munir de ses papiers d'identité personnels, livret de famille. Prendre les médicaments indispensables pour les traitements en cours, et une bouteille d'eau pour les prendre. Couper l'eau, le gaz, l'électricité. Se conformer aux consignes qui vous sont transmises.

#### En cas d'inondation

À la maison : obturer portes et soupiraux, couper le gaz et l'électricité, monter les objets utiles, monter à l'étage. À l'extérieur : ne pas tenter de traverser un courant d'eau

qui atteint vos genoux.

#### En cas de séisme

À l'intérieur d'un bâtiment: s'abriter sous une table solide ou se tenir dans l'angle d'un mur, ou placer un meuble (lit par exemple) près d'un mur porteur et s'éloigner des fenêtres.

À l'extérieur : dans une rue large, gagner le milieu de la chaussée. Sinon s'abriter sous un porche ou dans l'encadrement d'une porte ; s'éloigner des câbles électriques.

**En voiture :** rester dans le véhicule, s'arrêter, mais jamais sur un pont ou près des constructions.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à venir en mairie pour consulter le dicrim. Le dicrim est le document d'information communal sur les risques majeurs. C'est un outil destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves. Ce document recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité.

## Enfin on vide les greniers!

M erci au comité des fêtes d'avoir organisé le 26 septembre dernier, le traditionnel vide-grenier de Montgaillard Lauragais.

Le soleil était au rendez-vous et a permis à une cinquantaine de participants d'exposer sereinement les trésors de leur grenier. Les visiteurs, venus nombreux ont également pu se ravitailler grâce encore au comité des fêtes qui avait préparé des victuailles à emporter.

À l'année prochaine!



#### **ESPACES VERTS**

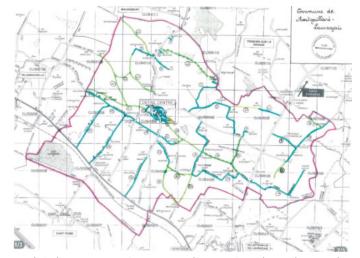
## À vos cisailles

es voiries sur notre commune (délimitée en rouge sur la carte) sont divisées en plusieurs catégories :

- chemins communaux, routes bitumées ou goudronnées (en turquoise sur la carte);
- chemins communaux, chemins de terre (en vert clair sur la carte);
- départementales (en blanc sur la carte) à l'intérieur du village et à l'extérieur du village.

Les chemins communaux ainsi que les départementales à l'intérieur du village sont entretenus par la communauté de communes Terres du Lauragais à raison de seulement deux passages d'épareuse par an. Les départementales à l'extérieur du village sont à la charge de la DVI (direction de la voirie et des infrastructures, du département [anciennement DDE...]) à raison de deux passages par an. Les espaces verts communaux, tels que la place Sainte Germaine ou encore le city stade, sont eux entretenus par la mairie.

Il est important de rappeler que seul l'espace public est entretenu par Terres du Lauragais et le département. Chaque propriétaire est responsable de ses espaces verts



et doit les entretenir : autant l'entretien des talus et des fossés que les branches des arbres qui débordent sur l'espace public. En effet, cela peut gêner le passage des transports scolaires, d'engins agricoles ou encore la circulation des piétons sur les trottoirs du village.

Nous vous rappelons également que les déchets verts doivent être emmenés à la déchetterie et non dans les poubelles du village.

Il est possible que vous soyez dans l'incapacité de réaliser vous-même les entretiens nécessaires. Il existe des entreprises spécialisées, dont vous trouverez facilement les coordonnées en mairie.

#### TRAVAUX

## Pensez à les déclarer

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable (ravalement, changement de destination de locaux, piscine...), ou d'un permis de construire (agrandissement, construction...).

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.service-public.fr.

N'hésitez pas également à contacter la mairie lorsque vous envisagerez de faire des travaux.

#### ÉTAT CIVIL

### Hommage à Mamillon



Josette Bourrounet épouse Alasset, celle que tout le monde appelait « Mamillon » nous a quittés le 22 avril 2021 à l'âge de 87 ans. Josette, une femme aimante et attachante, qui a passé sa vie à la ferme, un brin blagueuse et très gourmande, nous n'oublierons jamais ta gentillesse ni ta générosité.

Repose en paix Mamillon auprès de Papillon.

#### Adieu Jeannot



e 23 juillet dernier, Jean Lac dit « Jeannot » nous a quittés à l'âge de 84 ans. Nous n'entendrons malheureusement plus « l'homme à la moto » que Jean avait plaisir à nous chanter au cours de repas festifs de la Pierre Miliaire ou du comité des fêtes auxquels il ne manquait jamais de participer tellement il aimait ces moments de partage avec les habitants de Montgaillard. Grâce à sa gentillesse et sa bonne humeur constante, Jean était inévitablement aimé de toutes et de tous. Ses promenades quotidiennes dans le village lui permettaient de discuter avec les uns et les autres toujours de façon aimable et bienveillante. En effet, il était comme cela Jean, toujours soucieux de la bonne santé de ses copains et copines comme il disait.

Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse et sa famille.

## Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter :

ALCIS au 06 12 54 30 84.

Il faut appeler au plus tard la veille (donc le jeudi) avant 17 h et porter un masque dans le véhicule.

Tarif: 2,00 € le trajet par personne.

#### Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai,

la déchetterie est ouverte normalement les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h

et de 14 h à 18 h.

#### Règlement:

- le port du masque est obligatoire : tout accès sans masque sera refusé ;
- l'accès est limité à 10 usagers dans l'enceinte des déchetteries ;
- accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile :
- les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons ;
- l'apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2 m³/foyer/semaine;
- les camions plateaux et les véhicules de + 3,5 t ou d'une longueur supérieure à 8 m sont interdits;
- les animaux sont interdits.

#### Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.